

Règles d'attribution des bourses étudiantes pour faire une présentation à un congrès

Présentation :

Le CIFPROB offrira des bourses aux étudiantes et étudiants gradués dont les directeurs ou les codirecteurs sont membres du CIFPROB. Ces bourses CIFPROB permettront aux étudiantes et étudiants récipiendaires de présenter leurs travaux de recherche lors de congrès scientifiques provinciaux, nationaux ou internationaux. Un montant total de 8 000 \$ est disponible pour cette année et les bourses permettront de couvrir 50% des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 500 \$ pour un congrès provincial et de 2 000\$ pour un congrès national ou international. Les dépenses admissibles considérées sont les frais d'inscription au congrès, les frais de transports et les frais de subsistance (nuitée et nourriture). Le directeur de recherche devra s'engager à assumer les frais non couverts par la bourse CIFPROB.

Condition d'obtention de la bourse :

- Les travaux de recherche présentés doivent être en lien avec les activités du CIFPROB ;
- Les candidates et candidats doivent être des étudiants de deuxième ou troisième cycle universitaire inscrit à temps plein dont le directeur de recherche est membre du CIFPROB ;
- Les récipiendaires de la bourse ne peuvent prétendre qu'à une seule bourse ;
- L'affiliation au CIFPROB et le soutien financier des fonds de recherche du Québec doivent être explicitement précisé sur l'affiche ou dans la présentation orale ;
- Dans le cas d'une présentation à plusieurs auteurs, seul l'étudiant présentateur peut recevoir une bourse du CIFPROB ;
- Le congrès doit avoir obligatoirement lieu d'ici à la fin de l'année 2027 ;
- L'étudiant récipiendaire d'une bourse devra fournir une preuve d'acceptation et de participation au congrès aussitôt que possible (attestation d'acceptation de résumé, copie du programme de congrès, etc.).



Modalités pour soumettre une demande de bourse et procédure d'attribution :

Le formulaire de demande de bourse dûment rempli doit être soumis d'ici le 31 juillet 2026, et transmis à Mme Nathalie Bourdeau et M. Sébastien Lange aux adresses courriel suivantes :

- nathalie.bourdeau@cegeptr.qc.ca ;
- sebastien.lange@biopterre.com.

Procédure d'attribution de la bourse:

- L'ensemble des formulaires reçus sera transmis pour analyses au comité scientifique du CIFPROB et les décisions seront annoncées au plus tard fin août 2026.
- Si le montant disponible de 8 000 \$ n'est pas entièrement dépensé via ce premier concours, le CIFPROB acceptera les demandes en continue selon les mêmes modalités que celles présentées ci-dessus et jusqu'à épuisement des fonds.
- À la suite du courriel d'octroi, le directeur du récipiendaire sera contacté pour définir les modalités de versement de la bourse.

Formulaire de demande de bourse étudiante pour assister à un congrès

Informations sur l'étudiant	
Nom	
Prénom	
Adresse électronique	
Institution d'enseignement	
Niveau d'étude (maîtrise ou doctorat)	

Informations sur le ou les directeur(s) d'étude	
Nom du directeur d'étude	
Prénom du directeur d'étude	
Affiliation du directeur d'étude (département)	
Nom du codirecteur d'étude	
Prénom du codirecteur d'étude	
Affiliation du codirecteur d'étude (département)	

Informations sur le congrès	
Titre du congrès	
Nom de la société scientifique qui l'organise	
Statut du congrès (provincial, national ou international)	
Site web du congrès	
Date de début et de fin du congrès	
Date prévue de réponse vis-à-vis l'acceptation du résumé	
Date prévue de la sortie de la programmation	

L'étudiant est-il l'auteur principal ?

Oui Non

Est-ce l'étudiant qui présentera le travail ?

Oui Non

Type de présentation :

Oral Affiche

Titre de la présentation :

Liste des auteurs :

Résumé de la présentation (2000 caractères maximum)

G

Avec le soutien financier de :